

Examen des différences entre les groupes menaçant la sécurité (GMS) et la population générale de délinquants

Les délinquants affiliés à un GMS ont des besoins, des comportements, des expériences en établissement et des résultats postlibératoires uniques et complexes.

Pourquoi nous avons effectué cette étude

Selon des recherches antérieures à ce sujet, les délinquants affiliés à un groupe menaçant la sécurité (GMS)^{1,2} posent des défis opérationnels et comportementaux en établissement^{3,4}. La présente étude vise donc un examen comparatif des délinquants sous la responsabilité du Service correctionnel du Canada (SCC) affiliés et non affiliés à un GMS, ainsi qu'une explication détaillée des défis opérationnels et liés à la gestion de cette population.

Ce que nous avons fait

Au total, 3 889 délinquants et 93 délinquantes ont été désignés comme affiliés à un GMS de 2013-2014 à 2018-2019. Un groupe témoin apparié⁵ composé d'hommes ($N = 3\ 889$) et de femmes ($N = 93$) non affiliés à un GMS a été établi et comparé aux populations générales d'hommes ($N = 34\ 677$) et de femmes ($N = 2\ 644$). Les délinquants en établissement et dans la collectivité ont été examinés séparément en fonction des données démographiques, des renseignements relatifs à la peine et à l'infraction, des caractéristiques des risques et des besoins liés aux facteurs criminogènes, des indicateurs de l'expérience en établissement et des résultats postlibératoires.

Ce que nous avons constaté

Les comparaisons entre les hommes affiliés à un GMS, les hommes non affiliés à un GMS du groupe témoin et la population générale de délinquants ont révélé des différences uniques. Par exemple, les délinquants appartenant à un GMS et ceux du groupe témoin étaient plus susceptibles d'être autochtones et plus jeunes que la population masculine générale. Les hommes affiliés à un GMS étaient plus susceptibles d'avoir un risque statique et des besoins dynamiques élevés, une cote élevée à l'Indice du risque criminel (IRC) et un faible potentiel de réinsertion sociale que ceux des deux autres groupes. Selon l'examen des expériences en établissement, une proportion plus élevée d'hommes affiliés à un GMS ont aussi fait l'objet d'accusations d'infractions disciplinaires, de tests d'urine positifs ou de refus de fournir un échantillon d'urine, et d'incidents en établissement qu'au sein des autres groupes. Les délinquants affiliés à un GMS et ceux du groupe témoin étaient plus susceptibles d'obtenir une libération non discrétionnaire que les délinquants de la population générale. Les hommes affiliés à un

GMS étaient les plus susceptibles de voir leur libération suspendue.

L'examen des groupes de femmes a également révélé des différences uniques. Par exemple, les femmes appartenant à un GMS et au groupe témoin étaient plus jeunes et plus susceptibles de se trouver dans les régions des Prairies ou du Pacifique que celles de la population générale. Les femmes affiliées à un GMS et celles du groupe témoin présentaient des cotes plus élevées en matière de facteurs statiques (risque) et dynamiques (besoins). De plus, les femmes affiliées à un GMS étaient plus susceptibles d'avoir une cote élevée à l'IRC et un faible potentiel de réinsertion que celles des deux autres groupes. Comme dans la cohorte des hommes, les femmes affiliées à un GMS étaient plus susceptibles d'être impliquées dans des incidents en établissement et d'être visées par des accusations d'infractions disciplinaires. Parmi les femmes dans la collectivité, celles affiliées à un GMS et celle du groupe témoin étaient plus susceptibles de faire l'objet d'une mise en liberté non discrétionnaire, d'une condition d'assignation à résidence et d'une suspension de la libération par rapport à la population générale de délinquantes.

Ce que cela signifie

Dans l'ensemble, ces résultats montrent les besoins, les comportements, les caractéristiques, les expériences en établissement et les résultats postlibératoires uniques et complexes des hommes et des femmes affiliés à un GMS par rapport aux délinquants non affiliés à un GMS. La compréhension de ces différences peut éclairer la gestion et les approches opérationnelles du SCC à l'égard de ces délinquants.

Pour de plus amples renseignements

Farrell MacDonald, S., S. Cram, A. Smeth, K. Jones, S. Garrel, et D. Derkzen (en cours de révision). *Examen des différences entre les groupes menaçant la sécurité (GMS) et la population générale de délinquants* (Rapport de recherche R-465). Ottawa (Ontario) : SCC.

Pour obtenir le rapport complet en version PDF ou tout autre renseignement, veuillez en faire la demande à la [Direction de la recherche](#). Vous pouvez également consulter la page des [Publications de recherche](#) pour obtenir une liste complète des rapports et des sommaires de recherche.

¹ Les GMS sont définis comme tout groupe, gang ou organisation de délinquants, structuré ou non structuré, comptant trois membres ou plus (p. ex. gangs de rue, gangs autochtones, gangs de prison, bandes de motards criminalisées, crime organisé traditionnel, gangs asiatiques, groupes militant pour la suprématie blanche, groupes subversifs, organisations terroristes et groupes haineux; SCC, 2016).

² À l'heure actuelle, le Service correctionnel du Canada s'emploie à revoir et à mettre à jour la définition de GMS.

³ Nafekh, M., et Y. Stys (2004). Profil et analyse des délinquants membres d'un gang dans la population carcérale fédérale (Rapport de recherche R-154). Ottawa (Ontario) : SCC.

⁴ Scott, T.-L. (2012). Profil des détenues appartenant à un gang (Rapport de recherche R-272). Ottawa (Ontario) : SCC.

⁵ Les variables de comparaison comprenaient le groupe ethnoculturel, la région du SCC et l'âge pendant la période d'étude, la durée de la peine et le type de libération pour les cohortes dans la collectivité.